CQPI
Certificat de Qualification Professionnelle Interbranches

Opérateur(trice) en maintenance industrielle

Public visé
Nouveaux(velles) recruté(e)s en alternance, demandeur(euse)s d'emploi, intérimaires, salarié(e)s en poste

Modalités
Avec ou sans formation

Intervenant
Évaluateur certifié OF habilité

Non éligible au CPF

Tarif
Forfait 1 350 € HT
si positionnement en distanciel
Forfait 1 550 € HT
si positionnement en présentiel
Hors formation
& frais de déplacement

L'opérateur(trice) en maintenance industrielle intervient sur site industriel, dans des environnements divers selon la structure et les caractéristiques de l'organisation qui l'emploie (fabrication de produits, exploitation d'équipements mécaniques, électriques...) dans les domaines inter industriels tels que de la métallurgie, la chimie, la plasturgie, l'agroalimentaire... Il (Elle) peut également intervenir au sein d'une entreprise spécialisée dans le domaine de la maintenance industrielle en charge de la maintenance des équipements sur des sites clients. Dans ce cas il (elle) agit en tant que sous-traitant. Il (Elle) peut être amené à se déplacer d'un site industriel à un autre afin de réaliser ses opérations.

Dans tous les cas, il (elle) est susceptible d'intervenir sur des équipements pluri technologiques.

Une capacité d'adaptation est donc requise avec des conditions de travail parfois exigeantes (travail en hauteur, atelier industriel bruyant, ...) où le respect de la sécurité est essentiel. La mise en œuvre des activités peut nécessiter préalablement l'obtention d'habilitations permettant d'intervenir sur les sous-ensembles industriels ou d'autorisations permettant de manipuler des équipements ou appareils de manutention (intervention dans une armoire ou tableau électrique, manipulation d'un dispositif de levage, etc...).

Le travail s'effectue en atelier et sur les installations du site. Le travail peut être posté en continu (5x8) ou en discontinu (2x8). L'opérateur(trice) en maintenance industrielle doit maintenir une attention soutenue et prolongée pendant ses interventions. Il (Elle) doit réagir efficacement et veiller dans toutes ses activités à l'intégrité des produits et à la conformité des processus en garantissant la qualité et la sécurité.

Référentiel d'activités

L'intervention de maintenance corrective

Contact :
cqp@unidis.fr

ipc
Naturellement
papier carton

Opérateur(trice) en maintenance industrielle

1 Pré-diagnostiquer un dysfonctionnement

Ce pré-diagnostique permet de formuler des hypothèses de pannes et d'identifier la ou les fonctions défaillantes d'un sous ensemble.

Cela permet d'estimer la nature des opérations et le degré de gravité du dysfonctionnement.

Ce pré-diagnostique s'effectue à partir d'une observation sur un sous ensemble industriel présentant un dysfonctionnement.

Dans le cadre de différents cas d'intervention de maintenance corrective possible sur un seul (ou plusieurs) des domaines suivants :

Mécanique, Électrique, Pneumatique, Hydraulique.

À partir : des instructions, des consignes, des procédures ou documentations techniques existantes et mises à disposition, des historiques de maintenance (pannes, entretiens...).

Avec les moyens de contrôles (multimètre, manomètre, clé dynamométrique, ...) et les outillages (jeu d'outillages d'une boite à outils) mis à disposition.

Dans la limite des autorisations et habilitations nécessaires à l'activité.

Sous le contrôle d'un intervenant technique ou d'un technicien.

Avec les Equipements de Protections Individuelle (EPI).

2 Préparer une intervention de maintenance corrective

Cette préparation permet de préparer les ressources adéquates à l'intervention.

Cette préparation se fait lors des interventions dans le cadre des activités de maintenance.

À partir : des instructions, plans, schémas, nomenclature, des consignes, des procédures ou documentations existantes et mises à disposition.

Avec les outillages (jeu d'outillages d'une boite à outils) mis à disposition.

Les Equipements de Protection Individuelle (EPI) et les Equipements de Protection Collective (EPC) sont mis à disposition.

3 Remplacer un composant ou élément mécanique, électrique, pneumatique ou hydraulique

Cette phase permet de vérifier que le composant ou l'élément remplacé correspond aux données techniques et vérifier s'il est correctement remplacé.

Cette opération est réalisée sur un sous-ensemble industriel.

À partir d'un composant ou élément identifié comme étant à remplacer.

Sous le contrôle d'un intervenant technique ou d'un technicien, intervention de maintenance de 2e ou 3e niveau d'ordre : mécanique (éléments de guidage, d'étanchéité, d'assemblage, d'entrainement, ...), ou électrique (éléments de puissance, de commande, de sécurité, ...), ou hydraulique ou pneumatique (distributeurs, vérins, régulateurs, tuyauterie, limiteurs de pression ...).

Avec le matériel, les moyens de contrôles, l'outillage préparés.

À partir : des instructions, plans, schémas, des consignes, des procédures ou documentations existantes et mises à disposition.

Dans la limite des autorisations et habilitations nécessaires à l'activité.

Avec les Equipements de Protection Individuelle (EPI) et les Equipements de Protection Collective (EPC).

4 Finaliser une intervention de maintenance corrective

Cette finalisation permet de vérifier que le sous-ensemble est fonctionnel en qualité, en sécurité et dans le respect des paramètres de référence. Un signalement est donné si ce n'est pas le cas.

Cette finalisation s'effectue sur un sous ensemble industriel où un composant ou élément venant d'être remplacé.

À partir des activités quotidiennes, sur la base des règles et/ou procédures de transmission de l'information existantes.

5 Proposer une amélioration

Lors de cette phase, une proposition est formulée pour améliorer la maintenance, la qualité, la sécurité et la productivité.

À partir des activités quotidiennes, sur la base des règles et/ou procédures de transmission de l'information existantes.

À partir d'une situation de travail rencontrée, avec les moyens mis à disposition.

CQPI
Certificat de Qualification Professionnelle Interbranches

Opérateur(trice) en maintenance industrielle

Public visé
Nouveaux(velles) recruté(e)s en alternance, demandeur(euse)s d'emploi, intérimaires, salarié(e)s en poste

Modalités
Avec ou sans formation

Intervenant
Évaluateur certifié OF habilité

Non éligible au CPF

Tarif
Forfait 1 350 € HT
si positionnement en distanciel
Forfait 1 550 € HT
si positionnement en présentiel
Hors formation
& frais de déplacement

L'opérateur(trice) en maintenance industrielle intervient sur site industriel, dans des environnements divers selon la structure et les caractéristiques de l'organisation qui l'emploie (fabrication de produits, exploitation d'équipements mécaniques, électriques...) dans les domaines inter industriels tels que de la métallurgie, la chimie, la plasturgie, l'agroalimentaire... Il (Elle) peut également intervenir au sein d'une entreprise spécialisée dans le domaine de la maintenance industrielle en charge de la maintenance des équipements sur des sites clients. Dans ce cas il (elle) agit en tant que sous-traitant. Il (Elle) peut être amené à se déplacer d'un site industriel à un autre afin de réaliser ses opérations.

Dans tous les cas, il (elle) est susceptible d'intervenir sur des équipements pluri technologiques.

Une capacité d'adaptation est donc requise avec des conditions de travail parfois exigeantes (travail en hauteur, atelier industriel bruyant, ...) où le respect de la sécurité est essentiel. La mise en œuvre des activités peut nécessiter préalablement l'obtention d'habilitations permettant d'intervenir sur les sous-ensembles industriels ou d'autorisations permettant de manipuler des équipements ou appareils de manutention (intervention dans une armoire ou tableau électrique, manipulation d'un dispositif de levage, etc...).

Le travail s'effectue en atelier et sur les installations du site. Le travail peut être posté en continu (5x8) ou en discontinu (2x8). L'opérateur(trice) en maintenance industrielle doit maintenir une attention soutenue et prolongée pendant ses interventions. Il (Elle) doit réagir efficacement et veiller dans toutes ses activités à l'intégrité des produits et à la conformité des processus en garantissant la qualité et la sécurité.

Référentiel d'activités

- L'intervention de maintenance préventive

Contact :
cqp@unidis.fr

ipc
Naturellement
papier carton

Opérateur(trice) en maintenance industrielle

1 Organiser son intervention de maintenance préventive

Lors de cette phase les ressources adéquates à l'intervention sont anticipées et préparées, l'intervention de maintenance préventive de surveillance doit respecter la temporalité définie.

Cette phase se fait lors des interventions dans le cadre des activités de maintenance.

À partir : des consignes, des procédures ou documentations existantes et mises à disposition, des instructions, plans, schémas, nomenclature, des historiques de maintenance (pannes, entretiens, ...).

Avec les outillages (jeu d'outillages d'une boite à outils), moyens de manutention, de levage ou matériels spécifiques.

Les Equipements de Protection Individuelle (EPI) et les Equipements de Protection Collective (EPC) sont mis à disposition.

2 Assurer des opérations de surveillance ou de maintenance conditionnelle

Cette phase permet de donner l'alerte en cas d'écart sur les relevés d'informations ou valeurs de mesure prélevés et tracé selon un échéancier établi.

Cette phase se fait sur un ou plusieurs sous-ensemble(s) industriel(s).

Selon les procédures de surveillance ou de maintenance conditionnelle définie (fréquence des opérations, gammes de travail, plan de surveillance, contrat de sous-traitance, ...).

Avec le matériel, les moyens de contrôles, l'outillage préparés.

Dans la limite des autorisations et habilitations nécessaires à l'activité.

Avec les Equipements de Protection Individuelle (EPI) et les Equipements de Protection Collective (EPC) préparés.

3 Réaliser des interventions de maintenance systématique ou programmée

La réalisation des interventions de maintenance permet d'installer, conformément aux procédures de maintenance, la pièce de rechange, le consommable ou le composant et d'assurer des opérations de réglages le cas échéant.

La réalisation des interventions de maintenance s'effectue sur un sous ensemble industriel.

À partir : des consignes, des procédures ou documentations existantes et mises à disposition.

Sur une intervention de maintenance systématique ou programmée d'ordre :

- mécanique ou
- électrique, ou
- hydraulique, ou
- pneumatique.

Avec les moyens de contrôles (multimètre, manomètre, clé dynamométrique, ...), les outillages (jeu d'outillages d'une boite à outils), équipements spécifiques et consommables ou pièces de rechange préparés.

Dans la limite des autorisations et habilitations nécessaires à l'activité.

Avec les Equipements de Protection Individuelle (EPI) et les Equipements de Protection Collective (EPC) préparés.